



Les droits d'un futur pere sur son enfant

Par **gabylena**, le **29/09/2008** à **19:58**

bonjour, il y a cinq mois je suis tombée enceinte de mon petit ami en toute conscience. apres confirmation par test sanguin, il m'a "ordonné" d'avorter me disant que nous etions trop jeune (moi 23 lui 21) et sans suffisamment de ressource pour avoir un enfant. j'etais evidemment contre cette idée, mais j'ai fini par ceder, j'ai pris rdv pour un avortement et me suis desistée a la derniere seconde, a l'hopital. precision: je suis a paris depuis un an, lui est resté dans le sud de la france, ou nous vivions ensemble, il ne m'a jamais soutenue, n'a été présent aucun moment, j'etais seule. a la fin de la journée, il me passe un coup de fil pour savoir comment ca s'etait passé. je lui est simplement répondu "bien". suite a cela, il me quitta, me disant qu'il n'avait pas de preuve de mon avortement et qu'il s'etait protégé juridiquement pour que je ne lui reclame rien, qu'il ne reconnaitrait pas l'enfant. il a fini par apprendre que j'etais tjs enceinte, et m'a recontacté, a mon cinquieme mois, pour me dire qu'il ferait tt pour faire valoir ses droit de pere, il veut maintenant l'assumer, l'elever, avoir des droit de garde, voir mm me le prendre en jouant sur le fait qu'il a plus d'argent que moi et qu'il est psychologiquement plus stable.

cet enfant, il l'a rejeté, et sachant qu'il n'en voullait pas, j'ai décidé de quand mm faire face seule. il ressurgit d'un coup pour me l'aracher avant mm qu'il voit le jour, j'ai tres peur, je ne desire pas faire subir des gardes partagées a mon enfant, avec un pere indécis, qui n'a pas le sens des responsabilités.

a-t-il vraiment le droit de me rechercher, trouver, et négocier la garde de mon enfant?
que puis-je faire?

je vous supplie de m'aider, je suis desemparée, et effrayée.
merci d'avance
gaby

Par **Visiteur**, le **29/09/2008** à **20:43**

Ne vous affolez pas!

Vous êtes la Mère, même s'il veut vous prendre votre enfant, ce n'est pas une chose aisée et il veut vous intimider.

S'il le reconnaît, vous serez en droits de sollicier une pension alimentaire par voie de justice.

Demandez audience auprès d'un avocat pour vous ingormer et préparer votre défense, au cas où...

Qu'entendez vous par "psychologiquement plus stable"?

Par **gabylena**, le **29/09/2008** à **21:22**

tout d'abord un grand merci de prendre de votre tps pour m'avoir repondu!

je disais cela parce qu'en fait, depuis que je suis montée sur paris, notre relation s'est un peu dégradée, puis j'étais seule dans une ville inconnue, loin de ma famille et mes amis, faisant des études et un travail assez difficile, j'ai été suivi par un psychiatre pendant qq mois, j'ai pris des anti-depresseurs et des somniferes, ca n'a pas duré longtemps, mais j'ai eu une mauvaise passe...

il me repetait sans cesse que j'etats une personne donc "instable" , je n'irai pas jusque la mais j'avoue que je suis assez influencable, et en ce qui le concerne, je me suis sentie manipulée, il est tres fort pour me faire faire n'importe quoi, et me persuader que c'est bien, ou mieux que ce que moi j'envisage.

j'ai peur qu'une fois de plus face a lui je me laisse encore embobiner, je vais me faire avoir. malgres que j'ai envie d'avoir cet enfant sans lui, sans qu'il ne puisse j'amais l'approcher, si la loi fait qu'il a des droits sur cet enfant, cela voudra dire que j'aurrai forcément encore a faire a lui, et ca me fait paniquer.

mm si ca aide bcp, je me fiche d'une pension alimentaire, vraiment, je ne lui demanderai jamais rien, seulement qu'il me laisse tranquile, qu'il n'intervienne pas dans ma vie, et celle de mon enfant.

merci enormement

Par **Marion2**, le **29/09/2008** à **22:45**

Bonsoir gabylena,

Je vous conseille alors, même si votre enfant n'est pas encore né, d'aller le reconnaître immédiatement auprès de la mairie. Agissez rapidement, car le père, s'il est bien informé, risque aussi de le faire.

Surtout ne paniquez pas.

Tenez-nous au courant.

Bon courage à vous gabylena et tout le monde ici est prêt à vous aider si vous en ressentez

le besoin.

Bien cordialement